

PORTRAIT DU POLICIER EN DONUT

POUR UNE PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA POLICE

Par Mark Greif

Traduction par Judith Chouraqui

de « *Seeing Through Police. The donut is equivocal* », N+1, n° 22, printemps 2015.

Que font les mains d'un policier sur notre corps ? Quand il nous frappe, nous immobilise ou se contente de nous mettre une main sur l'épaule ? Que fait son regard ? Comment nous déplaçons-nous dans la rue quand un uniforme est là pour nous voir, et être vu ? À partir de subtiles observations sur la présence ordinaire des policiers dans notre quotidien, Mark Greif reconsidère avec ironie les fonctions élémentaires de la police : la majorité des prétendus « gardiens de la paix » ne mène aucune enquête pour arrêter de dangereux criminels, mais se contente d'être là, au milieu de nous, pour réguler nos gestes et les petites déviances. Plus que la paix, c'est donc un certain ordre qui est recherché. Parfois ils menacent ou frappent, parfois ils mangent un beignet ou avalent un soda – souvent, ils ne font rien. La question « Que fait la police ? » peut-elle répondre à cette autre : « À quoi sert la police ? »

Ce qui surprend quand vous êtes entouré de policiers, c'est combien ils vous touchent. Ils vous touchent sans votre consentement et, en apparence, tant de façon amicale qu'inamicale. Le toucher amical est la première surprise. Un policier qui autorise des manifestants à traverser la rue leur touche le bras ou le dos quand ils passent. Lorsqu'il vous fait face, il pose une main sur votre épaule, familièrement, comme un chien levant sa patte. C'est assez perturbant.

Les femmes disent des policiers de sexe masculin qu'ils savent parfaitement comment s'y prendre pour vous toucher, y compris aux yeux de tous, de façon professionnelle et neutre, comme de manière humiliante et sexuelle, sans qu'il y ait aucune manière probante de distinguer entre l'une et l'autre. Ils savent, et vous savez.

La changement radical d'attitude d'un policier, de protectrice à hostile, ne relève pas seulement de sa propre initiative. Elle manifeste une sorte de menace latente des groupes de policiers ; elle traduit leur expérience silencieuse d'un phénomène, leur réponse tactique habituelle.

Lors des confrontations de rue (quand vous restez sur le trottoir parce que la police s'est appropriée la voie publique), ils vous appuient peut-être légèrement sur la clavicule, « vous tenant en respect », jaugeant du bras la distance entre eux et vous. Si vous vous laissez faire, cela suffit à vous retenir. Vous

pousser, en revanche, leur demande un déploiement supplémentaire d'énergie.

Les matraques et les gants élargissent le champ du toucher des policiers, en les isolant de la brutalité des gestes qu'accompliront leurs bras et leurs mains. Pendant une manifestation, un professeur d'histoire grisonnant de ma connaissance a posé sa main sur une barrière de police, montrant qu'il n'avait pas l'intention de bouger. Un agent lui a interdit de toucher la barrière. L'historien a fait le malin et refusé de retirer sa main. Le policier l'a alors écrasée avec sa matraque, déchirant la chair sans casser l'os. Il s'agissait en fait d'un conflit de réciprocité du toucher, par l'intermédiaire de la barrière et de la matraque. La règle implicite proscrit le contact lorsqu'il va dans ce sens : du citoyen au policier.

L'étape suivante consiste à attraper le corps du citoyen au niveau du cou ou des épaules afin de l'isoler et de l'arrêter – l'attaque se fait de face, les mains gantées de noir agrippant le visage, ou bien de dos, les paumes frappant la base du crâne – en appuyant à l'articulation du cou pour jeter la personne à terre. Parfois, la main gauche du flic tire ou déchire le T-shirt, la chemise ou la couche la plus exposée des vêtements de la personne arrêtée tandis qu'il la pousse avec sa main droite. Un de mes amis, poète quadragénaire, a été jeté au sol de cette manière parce qu'il traversait en dehors du

passage piéton au début d'une manifestation. D'autres agents se massent autour de l'homme ou de la femme à terre et tirent ses bras et ses jambes, genou sur son dos, sa nuque ou sa tête, et écrasent son visage sur le bitume en lui passant les menottes. Cette escalade atteint son point d'orgue avec les coups. Parfois, ceux-ci sont infligés à la personne déjà maîtrisée et plaquée au sol, comme une ponctuation. D'autres fois, ils ont lieu dans le fourgon ou pendant le trajet vers le fourgon. Les policiers sont plus susceptibles de frapper quand ils pensent ne pas pouvoir être filmés.

Les policiers touchent dans le but de rendre les personnes « touchables ». Le contact prépare à plus de contact. Les freins culturels à l'agression d'une personne, et en particulier d'un citoyen qui ne paraît pas violent ou menaçant, sont importants. La plupart des formes de violence enfreignant ces normes requièrent donc des étapes, pour s'y habituer. L'arrestation violente, « soudaine », lors d'une manifestation, n'est presque jamais aussi soudaine que l'on croit : il faut observer l'agent de police en amont. Si l'on veut voir ce qui se passe quand un policier propulse quelqu'un à terre, comment il en arrive là, il ne faut pas regarder sa cible, mais les transformations chez l'agent même. Dans les expressions qui passent sur son visage, généralement quand il prend du recul, après une interaction ou une négociation, on peut détecter un renfermement sur soi qui préfigure l'attaque. Celle-ci surprend très souvent les autres agents se trouvant à proximité, voire les stupéfie ou les déstabilise, mais ils restent prêts à capturer tous les citoyens se retrouvant au sol (y compris parfois les « mauvais », puisque ceux-ci semblent menotter de simples passants se retrouvant indirectement mêlés à l'attaque).

Cibles ou bénéficiaires

La représentation des policiers varie grandement d'une personne à une autre. Non pas parce que chaque personne a sa propre vision subjective des forces de l'ordre, mais parce que la signification des missions de la police varie en fonction de la façon dont on s'identifie, comme possible cible ou bénéficiaire de la police.

Que conçoit-on habituellement comme activités typiques de la police ?

- « **Faire la circulation** » : la fonction de contenir et de faciliter le mouvement dans une ville pourrait bien être le plus ancien rôle de la police. C'est encore celui auquel le plus de personnel et de temps de travail sont alloués. Les policiers assurent un ordre spatial. Qu'est-ce que la circulation ? Tel quartier abrite tels habitants et tels comportements spécifiques. Un autre en comprend de différents. Divers individus doivent se déplacer le long des grands axes de la ville et se redistribuer d'eux-mêmes en fonction de l'heure du jour ou de la nuit. Mais ils ne doivent surtout pas contrevenir à l'idée de base que les policiers ont de la place attribuée à chacun. Aujourd'hui, quand des policiers accusés de discrimination raciale, en raison des véhicules

qu'ils contrôlent ou des piétons qu'ils fouillent, sont amenés à s'expliquer, ils affirment avec fierté qu'ils ne contrôlent et ne questionnent pas que les Noirs, mais qu'ils font de même avec les Blancs qui se trouvent dans des quartiers noirs, ou les riches quand ils se promènent dans les quartiers pauvres. Voilà, dans leur esprit, l'égalité. Ils ne perçoivent pas leur rôle dans la constitution des frontières de ces quartiers, ni pourquoi différents quartiers fonctionnent différemment.

- « **Attraper les criminels** » : c'est l'activité dans laquelle les policiers préfèrent se reconnaître, même si elle reste l'une des plus rares. Occasionnellement, les policiers tombent sur des voleurs en flagrant délit ou des voyous fuyant une agression. Mais en général, « attraper » des méchants consiste à traverser la ville pour chercher des gens sur commande, suite à une plainte. Les policiers agissent comme des intermédiaires entre des personnes antagonistes qui peuvent parfois se trouver physiquement très proches – hurlant devant leurs voitures après un accrochage, ou donnant des versions opposées d'une dispute conjugale. La vraie « investigation » – ce métier glorieux consistant à remonter jusqu'à l'auteur non identifié d'un crime, et pas simplement en le trouvant en demandant aux premiers témoins venus – est une activité qui existe effectivement dans les services de police, mais elle est exercée seulement par un tout petit nombre d'agents spécialisés, lesquels n'ont d'ailleurs même pas besoin de porter l'uniforme.

Quand des policiers identifient des crimes contre la ville, l'État ou la loi, plutôt que contre une personne offensée – les prétendus crimes sans victimes, de possession illicite, travail non déclaré ou vente à la sauvette – ils pratiquent la fonction essentielle de la police : attribuer le crime. Le pouvoir législatif déclare certains objets ou certains commerces illégaux ; la police distribue ensuite les infractions. Les drogues de rue sont illégales (les drogues prescrites ne posent pas de problème), les armes cachées et non déclarées sont illégales (quand elles sont transportées par des gens dans des rues peu sûres, c'est-à-dire par des pauvres), les voitures en mauvais état sont illégales (feu arrière endommagé, pare-choc cassé, assurance impayée). Ainsi, les policiers passent une grande partie de leur temps à attribuer des crimes aux gens qui ont l'air d'être des criminels (les pauvres et les marginaux). Et cette prédiction est prophétique : ces gens s'avèrent de fait être des criminels aussitôt qu'on les arrête et qu'on les force à vider leurs poches ou leurs boîtes à gants. Si on les laisse tranquilles, la plupart d'entre eux ne deviennent jamais des « criminels ». La majorité des infractions listées de façon très technique dans les tables de la loi ne sont d'aucun intérêt pour une police en uniforme. Les gens qui enfreignent les lois en entreprise ne seront probablement jamais repérés ni inquiétés, et si jamais leurs méfaits venaient à être rendus publics – ce qui les confronterait à l'embarrassante nécessité de trouver un accord –, ils traiteraient plutôt avec des agences de régulation ou de certification, voire des associations

professionnelles. Au pire, ils seraient jugés au civil ou forcés par les tribunaux à concéder à d'autres certaines sommes d'argent... Il est très rare que la police ou la justice pénale soient impliquées dans ce genre de cas.

- La plus admirable et la plus défendable des activités des policiers est peut-être de « **garder la paix** ». C'est aussi la fonction la moins débattue, celle qui fait l'objet du moins de textes législatifs, et la moins précise.

Dans une démocratie où les citoyens sont égaux, les uns et les autres sont inévitablement amenés à être en conflit – même si aucune des deux parties n'a commis de faute ou de crime. Il y a toujours quelqu'un qui profite ou menace... Le rôle de la police dans ce cas est de pacifier – et la pacification n'est pas une mauvaise chose en soi : c'est même quelque chose de vital et de précieux. Mais une des façons de « garder la paix » – faire régner la terreur raciale – est peut-être la pire des choses que les policiers font de manière ordinaire. Cette fonction typique, non officielle, niée officiellement quoiqu'universellement connue, ne peut pas être réduite à une expression toute faite. Les Afro-Américains ont rendu proverbiales les infractions drolatiques que les policiers semblent traquer : « conduire en étant noir », « faire ses courses en étant noir », « marcher en étant noir ». Seule une fraction des policiers du Sud descend des gardes privés blancs qui surveillaient et punissaient les esclaves noirs, mais le conflit interethnique qui a suivi la grande migration afro-américaine¹ a de fait nationalisé la police à la Jim Crow², tout au long du xx^e siècle. Le rôle des départements de police dans la mise en œuvre de la terreur raciale a perduré, même là où le racisme a décliné et où les offres d'emploi ont intégré des agents de police non blancs. Cette fonction a même été copiée dans des villes étrangères : à Londres, où cette façon de faire la « police » a été adoptée pour gérer les populations originaires des Caraïbes ou d'Asie du Sud, et en France où c'est ainsi que sont « policées » les personnes originaires d'Afrique du Nord dans les *banlieues*³. La terreur raciale crée des complications énormes pour toute théorie de ce que font les policiers américains, dans la mesure où elle creuse une division fondamentale entre l'expérience des citoyens afro-américains et non-afro-américains, et dans ce qu'ils attendent de la police.

Le respect des donuts

Je voudrais ajouter une autre fonction essentielle de la police : être vue.

Si vous voulez comprendre la police, regardez ce que font les plus jeunes d'entre eux, quand ils croient ne pas être observés. Le jeune flic se tient dans un coin, il plisse les yeux, un peu ébloui par la lumière du soleil d'hiver. Des piétons arrivent de toutes parts : ils lui posent des questions, lui demandent leur chemin, s'adressent à lui sans préambule, en l'agaçant, parce qu'il appartient à la rue, au même titre qu'un panneau de si-

gnalisation. D'ailleurs, comme un panneau de signalisation, les piétons peuvent aussi l'ignorer tout à fait et le contourner (parfois délibérément, ostensiblement, le méprisant à cause de son uniforme). Vous imaginez combien il doit être difficile de présenter un visage approprié pour chacun de ces gens, un visage empreint d'autorité plus que de politesse. Entre les rencontres, on voit son front se détendre, crispé qu'il est par toutes ces obligations. Cette description comique du policier inquiet ne serait pas complète si celui-ci n'avait pas son képi à la main, s'essayant la transpiration de son visage, comme s'il caressait un outil soumis à rude épreuve.

L'ambition fondamentale du policier est de projeter sa force en permanence, son impassibilité, son sérieux, sa capacité d'intimidation. Or c'est impossible. Faire la police implique de subir des humiliations quotidiennes, à chaque échec inévitable de cette façade de policier. L'uniforme lui-même, l'insigne dans son sens le plus large, avec tout l'éclat de ces plaques faites pour briller, existe pour maintenir cette apparence, peu importe qui le porte. Mais l'uniforme ne peut pas suffire. À moins d'être Robocop en personne.

Il y a quelque chose dans l'« engoncement » des policiers, dans leur attention à « faire tenir la route » à leur uniforme, qui nous rend conscients de toutes les insuffisances de cette armure, et nous pousse à imaginer ces humains nus, leurs uniformes retirés. Traditionnellement, on appelle respect l'aura que les forces de l'ordre sont censées susciter. Dans *La mise en scène de la vie quotidienne*, Erving Goffman rappelle une idée de Kurt Riezler : l'envers du respect, c'est la honte.

Ce mélange de respect et de honte rejaillit sur notre perception de la symétrie et de l'asymétrie de la police. Un insigne est porté sur le haut du képi, un autre couvre le cœur. Le pistolet tombe de la ceinture et, traditionnellement, la matraque pend de l'autre côté. Parfois, un flash-ball. Quand on regarde individuellement les policiers, ils ont toujours l'air de traviole. La ceinture est plus tendue d'un côté que de l'autre. La chemise s'ouvre ou s'échappe. Ils sont constamment en train de remonter leur pantalon. Les chaussures de sécurité sont les mêmes que celles des infirmiers, des serveurs et des postiers. Le gras alourdit la taille de ceux qui exercent ce travail sédentaire, lent et calorique. Dans les policiers, il y a quelque chose qui s'effondre.

En Amérique du Nord, le symbole de cette dimension de la police est le *donut*. Le donut est équivoque. Il n'est pas aimé comme la tarte aux pommes. Il ne bénéficie pas du même engouement national. Sa portée est exclusivement locale. Les donuts, comme tous les aliments frits et tout ce qui ressemble à un beignet, voyagent mal.

Pourtant, les donuts emportent notre affection et notre pitié. En fait, c'est le café qui conduit les policiers jusqu'au magasin de donuts. Les donuts confirment ce que leur insigne et leur pistolet n'admettent pas : qu'ils sont ceux qui doivent rester en permanence éveillés en public, ceux dont le travail, extrêmement ennuyeux, est d'être posé à un endroit, pour rassurer le passant et le public sur le simple fait qu'ils sont là, surveillant ce qui se passe ou occupant la place pour s'assurer

que d'autres n'y sont pas. Ils sont des cônes de signalisation vivants. Et les cônes de signalisation eux aussi boiraient du café et mangeraient des donuts s'ils devaient rester éveillés.

Quand vous passez du temps à regarder la police, il est peut-être plus surprenant encore de s'apercevoir que la loi n'est pas une vraie ressource pour eux. Un motif d'action, certes, mais qui demeure assez maigre. Je ne m'en étais pas rendu compte avant de vraiment commencer à les observer, avant de penser à ce que je voyais et de lire des articles à leur sujet. La version originale de la série télévisée *Law & Order*⁴ [*Loi et Ordre*, littéralement] divisait chaque épisode en deux parties. D'abord le travail de la police, puis le procès judiciaire. Il m'a fallu des années pour me rendre compte que le titre était à l'envers : les policiers représentent l'ordre. Cela explique la perception qu'ont les policiers de la saleté, l'anathème qu'ils portent sur tous les symboles du désordre. Dans leur pratique quotidienne, les policiers s'appliquent, à tous les niveaux, à nettoyer la crasse. Le lieu commun défini par l'anthropologue Mary Douglas dans son essai sur les notions de pollution et de tabou⁵, fonctionne bien ici : ce qu'on appelle pollution n'est que de la « *matière qui n'est pas à sa place* ».

Il est toujours difficile de rappeler aux policiers, ou de les convaincre, qu'officiellement, leur premier engagement est un engagement vis-à-vis de la Constitution des États-Unis. Ce n'est pas tant de leur faute que de celle des autorités municipales qui excluent toute pensée juridique ou politique des fonctions pour lesquels ils sont payés. Il est alors difficile de faire en sorte que les policiers se sentent responsables des violations des droits civiques ou des lois injustes, puisqu'ils n'ont pas à connaître les droits ou les lois de la cité, et qu'ils n'ont pas prise sur elles. Le réformateur de la police David Harris décrit l'expérience d'un ami de la police d'Oakland qui cristallise une vérité générale :

En 2001, Ron Davis, un capitaine de police très expérimenté, conduit une session de formation interne sur la discrimination raciale... Davis commence par poser une question simple : « Quel est votre boulot ? »... « Ce que je veux savoir, demande-t-il, est quelle est votre mission et la mission de votre service ? À quoi consacrez-vous votre temps jour après jour ? »

La plupart des réponses sont des variations sur le thème du « combat contre le crime » : « attraper les méchants », « débarrasser les rues des criminels », « maintenir les prédateurs hors d'état de nuire », « traquer les escrocs », « serrer les gars qui doivent être serrés », « répondre aux urgences arrivées par le numéro d'urgence », « aider le service à atteindre ses objectifs », « appliquer les ordres du chef », etc. Il demande alors : « Qu'est-ce que dit votre serment ? Quand vous sortez de l'école de police et devenez un flic, vous avez tous levé la main et prêté serment, qu'avez-vous juré de faire ? »... Silence... Finalement, un agent donne à Davis la réponse qu'il attend : « Nous jurons de faire respecter la loi et la Constitution. » Un autre policier prend la parole : « Bien sûr, que le serment c'est ça. Mais tout le monde sait ce que c'est notre boulot. »

Je ne suis pas sûr que tout le monde sache. Pas nous, mais pas non plus les policiers eux-mêmes, ni les hommes politiques, pas plus que les politologues.

L'impossibilité de la police

Si la police ne semble pas réformable, c'est en partie parce qu'elle n'a aucune place intelligible dans notre philosophie de la démocratie. Il est même possible qu'elle n'en ait jamais eu. Quand nos théories de la démocratie ont pris forme, la police n'était qu'une fonction sociale mineure, un ajout après coup. Si les policiers ne se fondent pas sur la Constitution, se pourrait-il que ce soit parce que notre Constitution ne conçoit pas leur existence ?

La police, comme mot et comme concept, existe en Europe depuis les xv^e-xvi^e siècles, et désigne la gestion de la population et du territoire par l'administration – *Polizeiwissenschaft*, pour les bureaucraties allemandes naissantes. Les forces de police anglo-américaines modernes remontent à l'essor, dans les villes, du recrutement privé de gardiens et de vigiles pour les lieux marchands ou appartenant à des corporations professionnelles. Benjamin Franklin a participé à la réorganisation et à la rationalisation d'une telle unité à Philadelphie, avant la Révolution américaine, comme il le raconte dans son autobiographie. La police municipale s'est véritablement institutionnalisée en Grande Bretagne sous le gouvernement du Premier ministre Robert « Bob » Peel⁶, avec la création du Metropolitan Police Department à Londres (d'où les policiers surnommés « bobbies », d'après leur fondateur, et la traditionnelle dénomination de ce service le « Met »).

Cette forme urbaine d'organisation de la police préfigure une division très nette entre celle-ci et ce qui relève de la tradition européenne. Sur le continent, les monarques couronnés ont conservé la fonction de faire la police, même dans sa dimension la plus prosaïque. Cela a eu pour conséquence que la tradition européenne, émanant de la France, a mêlé le pouvoir militaire, le renseignement et le contrôle des pauvres à la régulation urbaine et à la justice pénale.

D'abord abolie par la Révolution, la surveillance policière a été reconstituée une décennie plus tard par Napoléon. Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault a défini le rôle de la police européenne en s'appuyant sur la devise de Vattel : « *Le souverain par une sage police accoutume le peuple à l'ordre et à l'obéissance.* »

La police et la politique ont la même origine : notre tradition politique libérale s'est concentrée sur la seconde. Le tournant le plus révélateur dans l'histoire du libéralisme politique en ce qui concerne la théorie de la police pourrait bien être la leçon d'Adam Smith de 1763 intitulée « De la police ». Pour Smith, la « police » dont s'occupe un gouvernement n'est véritablement digne d'intérêt que lorsqu'elle touche à ce qu'on appelle aujourd'hui la « politique » économique [*economic policy*, en anglais]. La police est bien reconnue comme néces-

saire pour appliquer la loi pénale, mais elle ne relève pas de la haute politique :

La police est la seconde branche de la jurisprudence. Le nom est français et son origine dérive du grec politeia, qui désignait à proprement parler la politique du gouvernement civil. Maintenant, il signifie seulement la régulation des éléments inférieurs du gouvernement, à savoir la propreté, la sécurité et la pauvreté ou l'abondance. Les deux premiers, c'est-à-dire comment éliminer la saleté des rues et exécuter la justice, dans la mesure où cela concerne les régulations permettant de prévenir le crime ou la façon de garder la cité, bien qu'utiles, n'ont aucun intérêt pour un discours général comme le nôtre.

« La bonne méthode pour éliminer la saleté de la rue » et celle de « garder la cité » seraient ainsi deux préoccupations pratiques jumelles.

Les théories libérales et celles du contrat social – qui commencent avec Hobbes et Locke pour former la toile de fond officielle de la République américaine constituée en 1787 – donnent une place centrale à la punition, mais pas à la police. C'est peut-être parce que, dans le cadre d'une lecture stricte de la théorie du contrat, la police ne devrait pas exister. Comment un accord démocratique pourrait-il ne pas être respecté par ceux-là mêmes qui l'ont accepté (puisque chaque individu y souscrit librement) ? La théorie du contrat social pense la dissuasion et la rectification de l'erreur après rupture du contrat, puisque la punition s'adresse au malfaiteur condamné, qui s'est laissé aller à la tentation de l'intérêt privé ou y a été poussé par quelque vice. Mais le niveau où a lieu la réparation est le pénal. Le crime et la punition appartiennent au processus judiciaire et aux tribunaux, où la cause sera révélée après l'établissement des faits. Il n'y a pas de place, à côté ou à l'extérieur des citoyens et de leur contrat, pour une force supplémentaire ou un espace additionnel d'autorité et de violence, pour la médiation ou l'interruption des faits. Il n'y a pas d'espace où une puissance s'interposerait avec une quelconque légitimité politique, hormis pour récupérer ou ramasser des individus à la façon des éboueurs – d'où, une puissance qui s'apparente à celle de la collecte de déchets, débarassant la saleté des rues, comme suggéré par Smith.

Malgré le développement du rôle de la police dans les sociétés démocratiques, une théorie de sa présence et de son rôle dans le gouvernement n'a tout bonnement pas émergé en proportion avec l'évolution de son pouvoir et de sa fonction. La seule étude vraiment valable dont on dispose est la description empirique proposée par la sociologie de la police depuis la fin du xx^e siècle – et si cette recherche a été utile pour dissiper certaines illusions, elle n'a pas permis de fonder une philosophie globale. Une quantité impressionnante d'éléments pratiques ont été examinés, et leur observation a conduit à des résultats surprenants sur des sujets tels que le temps de travail, l'organisation, la prise de décision, la dramaturgie, les circonscriptions, les attitudes professionnelles et l'application différenciée de la loi aux personnes de différentes identités et situations. Le théoricien radical Mark Neocleous décrit ces résultats en 2000 :

Le lobby de « la loi et de l'ordre », comme ses critiques de gauche, a échoué à prendre en compte les implications des recherches portant sur la police... L'écrasante majorité des appels de secours à la police sont liés au « service » plutôt qu'au crime : chaque année en moyenne, seulement 15 à 20 % de tous les appels à la police signalent des crimes, et, parmi ceux-ci, l'agent répondant à l'urgence constatera que ce qui est tout d'abord désigné comme un crime s'avère souvent ne pas en être un. Les études ont montré que moins d'un tiers du temps passé en service par les policiers est en lien avec un crime ; approximativement huit incidents sur dix gérés par les patrouilles de divers services de police sont considérés par les policiers eux-mêmes comme étant des problèmes non criminels ; le pourcentage des efforts policiers employé à des problèmes de loi pénale ne dépasse probablement pas 10 % ; seulement 6 % du temps d'un agent de police concerne des incidents qui seront ultérieurement définis comme « criminels » ; seul un très petit nombre d'infractions pénales sont découvertes par les policiers eux-mêmes. Qui plus est, la plupart du temps, les policiers n'utilisent pas le droit pénal pour rétablir l'ordre. Aux États-Unis, les agents de police réalisent en moyenne une arrestation toutes les deux semaines ; une étude a montré que parmi les 156 agents assignés à une zone de la ville de New York où le crime est élevé, 40 % ne réalisaient pas une seule arrestation liée à un délit grave en un an.

Il y a quarante ans, le plus célèbre et influent des sociologues de la police, Egon Bittner, produisait déjà des travaux minant nos croyances sur ce que l'on considère généralement être la fonction ordinaire de la police : « combattre le crime ». Comme il l'a dit en 1974 : « *Quand on regarde ce que les policiers font en réalité, on s'aperçoit que l'application de la loi pénale est une activité à laquelle la plupart d'entre eux se livrent à une fréquence comprise entre "virtuellement jamais" et "très rarement".* » Les travaux qui ont prolongé ceux de Bittner ont inscrit ce constat ironique dans la théorie même. Jusqu'aux plus originaux d'entre eux, les sociologues de la police montrent, encore et toujours, que les policiers sont paradoxaux et que leurs croyances sont impraticables. D'un point de vue philosophique, elles ne s'intègrent à rien. Comme profession d'appoint, suspendue entre différentes institutions fondées par la philosophie politique, la police est « impossible ». Théoriquement peut-être, les policiers ne devraient même pas exister, tant leur comportement échoue à être convenablement étayé par une quelconque justification explicite de l'ordre social. Cependant, leur existence est nécessaire en pratique – malgré leurs erreurs –, précisément parce qu'ils ont prouvé qu'ils étaient, en démocratie, à la fois en « première ligne » et le « dernier recours » : une mobilisation de quelque chose de non défini, de mouvant, adapté donc à toutes sortes de circonstances. Un pouvoir d'agir lancé sur tout ce qui ne peut être accepté dans une société, ou contre ce que nous ne voulons pas voir. La formule de Bittner hante le champ comme la seule contribution originale et durable à notre compréhension de ce que sont les policiers.

Je propose d'expliquer la fonction des policiers en attirant l'attention sur ce que leur existence rend disponible pour la société et qui, toutes choses égales par ailleurs,

ne le serait pas en leur absence... Mon idée est que l'on charge les policiers d'appliquer, et parfois d'imposer, une solution provisoire à des problèmes émergents sans avoir à admettre ou à faire face à une opposition, de quelque nature qu'elle soit. J'ajouterais que cette compétence d'intervention s'étend à tous les types d'urgence, sans exception.

Et c'est tout ce qu'ils sont – c'est leur essence. Bittner ajoute sèchement : « *Savoir si le service que la police est seule à pouvoir rendre est désirable ou non, au regard des "aspirations de la cité" par exemple, dépasse le cadre de cette analyse.* »

Le mot-clé de cette définition pourrait bien être « appliquer » ou « imposer ». Dans le tableau peint par Bittner, le prérequis devient la disponibilité de la force (ou même de la violence). Étonnamment, cette partie, la plus accablante, du travail de Bittner a été épousée par les chefs de la police, peut-être parce qu'elle fournit à ses cadres la seule justification plausible de leur action face aux critiques incessantes. Une association professionnelle majeure décerne chaque année le prix Egon Bittner – sans ironie, comme une récompense – à un chef de la police municipale ayant survécu à plus de quinze années de service.

Cop watch

Imaginons qu'on veuille vraiment trouver la place de la police dans une cité démocratique. Quelle version de son rôle pourrait être désirable dans cette démocratie ?

Une fonction vraiment utile des policiers est de rendre visibles les accidents, événements, et rassemblements. La police rend les choses visibles. Les flics rendent plus nettes les situations, mais en même temps, personne ne les confond avec l'attraction principale. Les agents sont un colorant bleu marine que l'on verserait dans les canaux de la société, le long des ruelles et des autoroutes, qui dessinerait les contours de l'espace public, comment se distribue la société, comment se répartit la population, comment le crime est attribué, comment nous dessinons les contours de la sécurité. Chacun sait qu'il faut marcher en direction des policiers, parce que leur présence indique l'importance de quelque chose d'autre : un défilé, un concert, une manifestation, ou une arrestation, une agression, un accident. Chacun peut venir profiter d'eux, regarder le supplément dramatique et rituel qu'ils ajoutent aux occurrences du quotidien, puisqu'ils ouvrent l'espace d'un événement. Ou les surveiller, pour s'assurer que leur gestion des personnes ne puisse pas se dérouler hors de vue, et sans témoin.

Dans les lieux publics, la discrétion des policiers est toujours suspecte. Pourtant, les départements de police s'acharnent à rester discrets, condition de l'accomplissement de leur tâche héroïque de découverte et d'investigation. Dans la mesure où détecter le crime correspond à ce que les policiers souhaiteraient que leur métier soit, ils sont toujours susceptibles de rechercher plus de secret et de silence.

Là où la vue disparaît, dans le fourgon, ou au commissariat, les abus et mauvais traitements deviennent possibles (et en fait, il y a beaucoup d'endroits de ce genre, comme les prisons, qu'une police démocratique pourrait chercher à éradiquer ou à ouvrir). Chacun connaît le murmure qu'on entend dans une foule, quand une personne arrêtée disparaît dans le véhicule clos, sans fenêtre ; le citoyen est temporairement effacé du public démocratique (jusqu'à la lecture de l'acte d'accusation, l'espace de salut prévu par l'*habeas corpus* – et chacun recherche alors les marques sur le visage, les marques sur les poignets et les traces des coups sur le corps). Quand les citoyens tombent dans un tel vide, la démocratie peut disparaître.

Cependant, le vrai rival de la vue n'est pas simplement le secret, mais le toucher, qui s'inscrit seulement dans les corps, seuls au fait de ce qui a réellement été fait, mais ne pouvant le prouver. Les policiers se sont accaparé le toucher, les citoyens devraient retrouver la vue. La question est : pourquoi un troisième élément, susceptible de s'interposer entre la vue et le toucher, ne s'intercale pas plus souvent : le langage. Le langage est la base réelle d'une démocratie. C'est ce qu'il y a de spécifiquement démocratique dans les relations humaines. Il restaure l'assurance de la bienveillance. Parler est ce que les policiers font le plus souvent quand ils rencontrent le public. Pourtant, personne ne pense aux policiers comme « parlant » ou « écoutant » mais comme à des brutes. Que se passe-t-il quand les citoyens et les policiers parlent lors d'une rencontre fortuite ? *Comment* parlent-ils ? Et s'ils ne parlent pas, pourquoi ?

Pour une police dotée de langage ?

Supposons ceci : les policiers sont des négociateurs, mais sans accès au contrat, à la loi ou à l'éloquence. Leur outil n'est pas la loi. Ils n'emploient pas toujours des mots mémorables ni même totalement cohérents. Ils sont habituellement confrontés à des situations de conflit qu'ils n'ont pas causées, mais dans lesquelles leur intervention en tant que tierce partie est requise. Là, ils deviennent des observateurs délibérément distrayants et spectaculaires, qui détournent l'attention des autres parties en direction d'eux-mêmes.

Quand on les regarde de cette façon-là – en se concentrant sur l'intervalle entre l'inaction qui sert à occuper l'espace et l'attaque violente –, on voit que négociateur est en réalité ce que les policiers font à longueur de temps, mais maladroitement. Parce que, d'une certaine manière, ils refusent de le reconnaître ou de s'intéresser aux buts de départ des parties concernées. Ils apportent un ensemble de critères de jugement qui leur est propre, mais qui n'est pas toujours reluisant. Cet acte est-il susceptible de faire l'objet d'un chef d'accusation ? Faut-il écarter et déplacer cette personne temporairement ? Combien de temps dois-je rester et comment puis-je effrayer ces citoyens suffisamment pour qu'ils ne se retrouvent pas en conflit aussitôt que j'aurai le dos tourné ? La police négocie sans référence ou but unique clairement défini, autre que celui de mettre un terme à ce qui rend leur présence nécessaire

– à moins qu'ils se trouvent dans un lieu dont ils veulent interdire l'usage à d'autres. Et ils sont sans cesse en train de se poser une question distincte : faut-il extraire une personne hors d'un conflit horizontal pour la placer dans le mécanisme vertical de la justice pénale – un processus dont on ne les tiendra pas responsables et qui ne les concernera pas.

Même les infractions mineures et les crimes sans victimes deviennent des négociations entre flic et citoyen sous la menace d'une loi qui les dépasse tous les deux. Ici, l'issue négociée peut être un « avertissement » : « OK, je vous laisse partir – avec un avertissement ». L'avertissement est ostensiblement le nom de quelque chose d'*officiel*. Pourtant, l'« avertissement » n'a aucune existence légale. Il n'existe pas comme catégorie juridique. C'est une des catégories principales de pensée pour la police. Une de celles que nous pourrions vouloir défendre au lieu d'en dénoncer l'arbitraire et l'application inégale. C'est le moment clé où les policiers, sans perdre la face ou admettre qu'ils sont mis en défaut, reconnaissent qu'une négociation a été d'une certaine façon remportée par le citoyen.

Je t'aime, moi non plus

Essayons de plaider du mieux possible la cause de la police : les policiers existent afin que nous puissions les voir au coin de la rue ou sur le quai du métro, afin que nous sachions, quand nous nous déplaçons en public, que personne ne pourra nous voler, nous agresser sans que nous soyons défendus. Les policiers existent parfois juste pour marquer une route fermée (en se tenant dessus), en construction (en se tenant devant) ou une fête foraine (en se tenant à l'entrée). Ils annoncent l'événement et d'une certaine manière, leur simple présence tient à distance le danger.

Bien sûr, ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses quand on est soi-même le danger tel qu'ils se le représentent. Ou si l'on correspond à leur idée d'une obstruction ou d'un événement notable. Quand les policiers voient des Africains-Américains, qu'ils s'acharnent contre des Africains-Américains, restreignent la liberté de mouvement des Africains-Américains et se retrouvent à dégainer leurs armes et à assassiner des Africains-Américains – ce que, même au *xxi*^e siècle, ils continuent à faire régulièrement, dans tous les départements de police et toutes les régions des États-Unis –, c'est d'abord parce que l'Amérique *voit* encore à travers un point de vue racial.

Enlever une force de travail africaine pour construire le pays est encore et toujours le péché dont celui-ci ne s'est pas repenti, concomitant avec l'annihilation des Indiens [*Native*] d'Amérique. Le mécanisme fou, mais ingénieux, d'encoder la différence entre les hommes libres et les esclaves dans leur « couleur », pas par une véritable gamme de bronzage mais entre « blancs » et « noirs » – qui est aussi métaphysique que le jour et la nuit, la lumière et l'obscurité, la noblesse et la plèbe – persiste. Les policiers, qui sont dévoués à la vision et

à la vue, alimentent cette façon de regarder tous les citoyens visiblement issus d'ancêtres africains.

Ce qui différencie un endroit qui semble propre, ordonné et paisible, du même endroit avec des éléments à la mauvaise place, mélangés, confus, bruyants et conflictuels n'est pas seulement la norme esthétique des quartiers d'où viennent les policiers, mais ce qu'ils pensent que « nous » voulons, de ce que le « public » voit. Mais qui sommes « nous » ? Le sociologue de la police Peter K. Manning, un des meilleurs ethnographes du comportement des policiers, a fait le constat très convaincant que les policiers dépendent tacitement d'une chose avant tout : ce qu'ils pensent de la façon dont leurs clients-citoyens les perçoivent pendant leurs patrouilles et arrestations. Mais souvent, les images qu'ils se font des « citoyens respectueux des lois », des « bonnes gens » et du « public », alors qu'ils appliquent à la lettre un sens de l'ordre qui les dépasse, les aliènent des citoyens réels. Le sujet sur lequel les policiers sont les moins lucides est leur conception de ce que les « bonnes gens » veulent et de comment nous voulons être traités.

Les policiers ont été conçus pour réagir aux demandes et aux exigences de service émanant de citoyens, autant pour prévenir ou dissuader les origines du crime que parce qu'on s'attend à ce que les policiers se comportent symboliquement comme un autre citoyen le ferait en cas de besoin. La centralité symbolique de l'action policière, tenant lieu de préoccupation collective des uns pour les autres et vice versa, ne peut pas et ne doit pas être sous-estimée. La loi a évolué et est devenue un moyen de formaliser les conditions dans lesquelles les policiers sont obligés d'intervenir ou comment il leur est interdit d'agir, mais elle ne leur fournit aucun élément sur lequel se fonder pour agir.

La violence est également donnée aux policiers comme une technique qu'ils sont les seuls à pouvoir utiliser pour préserver la non-violence générale de la société. Les citoyens, eux, n'auraient aucun besoin légitime de recourir à la violence les uns contre les autres. Ils la redirigent vers la police, pour ainsi dire. Mais cet appareillage formel, lui aussi, revient à définir la police par son usage de la violence.

On laisse les policiers à l'initiative de la violence, comme moyen de sortir de n'importe quelle impasse sociale, d'ajouter de la violence aux situations qu'ils trouvent ambiguës. Mais si on pouvait vraiment voir, et voir *à travers*, la police, on verrait que cela devient une façon d'injecter de la violence-test dans le cœur de la société, en public. Les policiers testent quelle violence, nous, en tant que citoyens, nous autorisons et contre qui. C'est un réconfort bien modeste, dans la mesure où il n'y a aucune garantie que nous nous opposons aux choses mauvaises que les policiers pourraient nous montrer. Nos voisins pourraient bien soutenir les actes que nous jugeons délétères. Nous n'avons d'ailleurs peut-être aucune idée de comment réparer tout ça. Pourtant, la violence policière se distingue d'autres formes de violence et de domination qui n'ont aucune présence visible et s'exercent hors de tout contrôle collectif. Les policiers évaluent publiquement ce que la société est capable de tolérer, y compris à notre plus grande honte.

NOTES

1. La grande migration afro-américaine est le mouvement qui a conduit des millions d'Afro-Américains du Sud des États-Unis vers le Middle West, le Nord-Est et l'Ouest après 1910 pour échapper au racisme et essayer de trouver du travail dans les villes industrielles (NdT).

2. Les lois Jim Crow (*Jim Crow Laws*) sont une série d'arrêtés et de règlements promulgués généralement dans le sud des États-Unis entre 1876 et 1965. Ces lois, qui constituaient l'un des principaux éléments de la ségrégation raciale aux États-Unis, selon le principe « séparés mais égaux », distinguaient les citoyens selon leur appartenance raciale. Tout en admettant leur égalité de droit elles imposèrent une ségrégation *de jure* dans tous les lieux et services publics. La plupart restèrent en vigueur jusqu'à la loi sur les droits civiques de 1964 (NdT).

3. En français dans le texte (NdT).

4. En France : *New York, police judiciaire* (NdT).

5. *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, 2005.

6. Premier ministre du Royaume-Uni de 1834 à 1835 et de 1841 à 1846.